

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022****COMPETENCE FINANCES****Objet : Budget Déchets - Compte Administratif 2021**

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

**Rapport de présentation :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	130 255.82 €
Recettes d'investissement	155 588.24 €
Résultat d'investissement de l'exercice	25 332.42 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	175 775.68 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	16 957.80 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	3 507 962.76 €
Recettes de fonctionnement	3 439 901.57 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-68 061.19 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	0.00 €

**Projet de délibération :**

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2022,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe Déchets 2021, tel que présenté ci-dessus.